

# CENTRES DE LOISIRS ÉDUCATIFS

## De 3 à 12 ans

### HIVER 2023



**Giraumont - Jeandelize - Jarny Vieux Colombier**

**Du 13 au 17 février 2023**

**Les animaux d'Hiver**

**Du 20 au 24 février 2023**

**Découverte & initiation musicale**

*FÉDÉRATION D'ÉDUCATION POPULAIRE*

*« Avec les enfants et les jeunes d'aujourd'hui, vers l'être humain et le citoyen le plus libre  
et le plus responsable possible dans la société la plus démocratique possible »*

# CENTRES DE LOISIRS ÉDUCATIFS HIVER 2023

## LIEUX ET HORAIRES

### Lieux :

- Du 13 au 24 février 2023 :
  - Salle périscolaire de Jeandelize
  - Salle périscolaire de Giraumont
  - Vieux Colombier de Jarny

**Le nombre de places est limité.**

### Thèmes :

- Semaine 1 : Les animaux d'Hiver
- Semaine 2 : Découverte & initiation musicale

### Horaires :

- Journée avec repas de 8h30 à 17h30
- Journée sans repas de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
- Demi-journée avec repas de 8h30 à 13h30 ou de 12h00 à 17h30
- Demi-journée sans repas de 8h30 à 12h00 ou de 14h00 à 17h30

Accueil possible dès 7h00 et jusqu'à 18h30

**Norroy-le-Sec** : transport en mini bus le matin à **8h30** vers le centre de Jeandelize retour le soir à **18h** à Norroy-le-Sec.

**SUR RÉSERVATION**

## FONCTIONNEMENT

Formule à la semaine, journée, demi-journée, avec ou sans repas. Goûter fourni. Paiement à l'inscription.

En cas d'absence, un remboursement est effectué uniquement sur présentation d'un certificat médical.

Pour toute demande d'accueil d'un enfant en situation de handicap, se renseigner auprès de la Direction.

## TRANCHE D'AGES

Enfants âgés de 3 à 12 ans (dans l'année civile)

## ÉQUIPE D'ENCADREMENT

L'équipe d'animation est diplômée ou en cours de formation BAFA (Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur)

La direction est assurée par :

- Manuel GRITTI (en cours de formation DEJEPS)  
Pour le centre de Jarny
- Marie Claude BLONDE (titulaire BPJEPS)  
Pour le centre de Giraumont
- Rachel BOLLINI (stagiaire BAFD)  
Pour le centre de Jeandelize

## OBJECTIFS ÉDUCATIFS DU CENTRE

- Favoriser le développement physiologique, psychomoteur, affectif et intellectuel de l'enfant.
- Favoriser le développement de l'autonomie et la socialisation de l'enfant.

Les projets éducatifs et pédagogiques complets seront à la disposition des familles qui peuvent en faire la demande auprès du directeur du centre.

Un fonctionnement pédagogique par tranches d'âges :

- Moins de 6 ans
- Plus de 6 ans

Pour que les enfants aient le libre choix de participer et de choisir les activités qu'ils souhaitent faire pendant leurs vacances, les programmes d'activités ne seront disponibles que le lundi au soir pour la semaine en cours. Une sortie est prévue par semaine, dates et lieux à confirmer.



# CENTRES DE LOISIRS ÉDUCATIFS HIVER 2023

HIVER 2023			Semaine 5 jours avec repas	Journée avec repas	Journée sans repas	Demi- Journée avec repas	Demi- Journée sans repas
Habitants CCOLC	Si Bénéficiaires ATL	QF < 400	34,00 €	6,80 €	3,80 €	4,90 €	2,40 €
		QF de 400 à 800	34,50 €	6,90 €	3,90 €	5,60 €	2,60 €
	Si Régime Général sans ATL	QF < 400	53,00 €	10,60 €	7,60 €	6,80 €	4,30 €
		QF de 400 à 800	53,50 €	10,70 €	7,70 €	7,50 €	4,50 €
		QF de 801 à 1300	55,00 €	11,00 €	8,00 €	8,40 €	4,70 €
		QF de 1301 à 1700	57,00 €	11,40 €	8,40 €	8,80 €	4,90 €
		QF > 1701	58,00 €	11,60 €	8,60 €	9,00 €	5,10 €
	Autres Régimes	QF < 400	76,15 €	15,23 €	12,23 €	10,27 €	6,61 €
		QF de 400 à 800	76,65 €	15,33 €	12,33 €	10,97 €	6,81 €
		QF de 801 à 1300	78,15 €	15,63 €	12,63 €	11,87 €	7,01 €
		QF de 1301 à 1700	80,15 €	16,03 €	13,03 €	12,27 €	7,21 €
		QF > 1701	81,15 €	16,23 €	13,23 €	12,47 €	7,41 €

Ce tableau tient compte des aides de la CAF qui sont déjà déduites.

**- Bénéficiaires ATL :**

Fournir impérativement l'attestation d'Aides aux Temps libres de la CAF 2023 où figure(nt) le ou les enfant(s) bénéficiaire(s).

**- Régime général sans ATL :**

Familles dont les deux parents sont ressortissants du régime général des prestations familiales (dont les artisans, commerçants, professions libérales, les fonctionnaires en poste métropole et les ressortissants du régime minier, SNCF, RATP, EDF-GDF) et du régime agricole (MSA) même si elles ne perçoivent pas de prestations de la CAF.

Dans tous les cas, fournir impérativement une attestation de droits CAF 2023 ou une attestation de droits CPAM où figure(nt) le ou les enfant(s) bénéficiaire(s).

**- Autres régimes :**

Familles dont les deux parents (ou le parent en situation d'isolement) travaillent au Luxembourg ou en Belgique et qui n'appartiennent donc pas au régime général des prestations familiales. Cette information figure en haut du tableau de l'attestation de la CPAM : Code Gestion 70.



## DOSSIER D'INSCRIPTION

Il est nécessaire de constituer un dossier d'inscription selon les modalités suivantes :

- FICHE D'INSCRIPTION ANNUELLE 2022-2023 : renseignements famille et enfant inscrit (si elle n'a pas déjà été fournie),
- FICHE SANITAIRE (si elle n'a pas déjà été fournie),
- FICHE D'AUTORISATION D'UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES
- RIB et MANDAT DE PRÉLÈVEMENT complété
- ATTESTATION DE QUOTIENT CAF 2023 (ou dernier avis d'imposition + attestation de droits CPAM)

### SI VOTRE ACCES AU PORTAIL FAMILLES EST ACTIVÉ :

#### Les inscriptions se font directement sur le portail

Pour la semaine du 13 au 17 février 2023

**Avant le mercredi 8 février 2023 minuit**

Pour la semaine du 20 au 24 février 2023

**Avant le mercredi 15 février 2023 minuit**

### SI VOTRE ACCES N'EST PAS ENCORE ACTIVÉ :

Merci de prendre contact avec le secrétariat afin d'activer votre compte par mail :  
[periscolaire-du-jarnisy@francas54.org](mailto:periscolaire-du-jarnisy@francas54.org)

***Afin de garantir un accueil de qualité, et le nombre de places étant limité, nous vous invitons à saisir votre planning le plus rapidement possible.***

## PIÈCES À FOURNIR

Pour inscrire vos enfants, merci de nous transmettre :

- Justificatif du barème de tarifications familiales du :
  - Allocataires CAF : L'attestation de droit (année 2023) CAF **où figurent le ou les enfants** avec indication du quotient familial.
  - Non-allocataires CAF : L'attestation de la carte vitale de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie **où figurent le ou les enfants** (pour justifier le régime auquel vous appartenez) + justificatifs pour le quotient familial.
- **Règlement du séjour obligatoire à l'inscription** : chèque (à l'ordre des Francas) ou espèces.  
Un prélèvement automatique peut être effectué.  
Les chèques vacances sont acceptés pour les accueils de loisirs.

Centre de loisirs éducatif Francas  
Foyer Guy Môquet – Place Aristide Briand  
54800 JARNY  
Tel : 03.82.33.01.24  
Mail : [periscolaire-du-jarnisy@francas54.org](mailto:periscolaire-du-jarnisy@francas54.org)

